



N° d'épreuve FFM _____ **510**
 Moto-Club _____ **Moto Club de la Vie Apremont**
 N° d'affiliation _____ **C3368**
 Date _____ **23 septembre 2018 (report du 08/04)**
 Lieu _____ **Maché <<La Sigonniere>>**
 Organisateur technique - **Céran Benoit**
 E-mail _____ **benoit.ceran@gmail.com**
 Téléphone _____ **0782603034**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Chevallereau Loic	Licence : 285375
Président du Jury ou Arbitre*	Morin Jean François	Licence : 046535
Membre du Jury	Guédon Marc	Licence : 029982
Membre du Jury	Reveilliere François	Licence : 191764
Commissaire technique responsable	Gauvrit Laurent	Licence : 226289
Responsable du chronométrage	Zilli Aurelia	Licence : 085891

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX1/ MX2	13 ans		de 125cc a 450cc	24 EUROS
CH Vendée Quad	13 ans		125 2tcc/750cc	24 EUROS
CH VendéeVétérans	38 ans		125cc/250cc/450cc	24 EUROS
CH Vendée 85cc	9 ans	16 ans	85cc/150 4t	14 EUROS

Engagement :

Site Internet --- **engage sport**

Contact

Téléphone

E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif : **8 €**

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Mer Petelet Thierry**

Nombre de secouristes **13**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **Challans**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **<<La Sigonniere>> Maché**

Adresse **la sigonniere**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1350 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **70 m**

Nombre d'OCP* **24**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	48
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	32
En manche :	27



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date :

le 13/07/2018


Visa de la Ligue

Date :

19 JUIL. 2018


Visa de la FFM

Date :

19/07/2018

Numéro :

18/0750

